

APPEL A CANDIDATURES Maître de langue de tahitien

Objet : Recrutement d'un maître de langue étrangère

Réf. : Décret n°87-755 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement des répétiteurs et maîtres de langue étrangère à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO)

1. Profil du poste

Département Asie du Sud-Est et Pacifique

Intitulé : maître de langue de tahitien

Profil de l'emploi :

Le ou la candidat(e) doit être titulaire d'un master ou d'une maîtrise. Le ou la candidat(e) sera appelé(e) à assurer les cours de langue tahitienne de licence et de master, pour un total statutaire de 256h équivalent TD annuelles. En cas de sous-service ou de souhait du ou de la candidat(e) retenu(e), et en fonction de ses compétences disciplinaires, il lui sera éventuellement possible d'assurer également quelques heures dans d'autres cours ou séminaires.

2. Conditions de recrutement

Les candidats aux fonctions de maître de langue étrangère doivent justifier d'une année d'études doctorales accomplies avec succès à l'étranger ou d'une année d'études en troisième cycle accomplies avec succès en France (M2), ce qui correspond à un niveau Bac + 5.

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de chaque niveau et assurera un service annuel en présence des étudiants de 256 heures de travaux dirigés.

Recrutement prévu pour le 1^{er} septembre 2026

3. Rémunération

Calculée sur la base de l'indice majoré 422, soit 2 139,73 € bruts mensuels auquel s'ajoute, le cas échéant, le remboursement des transports à hauteur de 62.42 €/mois.

Pour information, à compter du 1^{er} mai 2026 un contrat de protection sociale complémentaire en santé (mutuelle) est déployé au sein du ministère de l'enseignement supérieur : <https://www.mgen.fr/offres-sante-prevoyance/mgen-sante-prevoyance/mutuelle-enseignement-superieur/>

4. Dossier de candidature

Merci d'envoyer le CV avec une lettre de motivation avant le 5 juin 2026. Les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s seront auditionnés dans la semaine du 8 au 12 juin 2026.

Ce dossier doit être adressé par mail à Mesdames Agnès HENRI et Sarah MOHAMED-GAILLARD. aux deux adresses suivantes : agnes.henri@inalco.fr et sarah.mohamed75@gmail.com .